



Fiche 2

le 10 avril 2014

Les instruments de la politique climatique suisse pour la période de 2013 à 2020

La Suisse a préparé une vaste palette d'instruments pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % d'ici à 2020. Tous les secteurs de la société sont appelés à contribuer à cette réduction : industrie, transport, construction, énergie, économie forestière, industrie du bois et agriculture.

Taxe sur le CO₂: la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles depuis 2008 est maintenue. Son montant augmentera si les émissions s'écartent de la trajectoire de réduction prévue. La taxe a déjà connu une première adaptation au 1^{er} janvier 2014. Si les objectifs intermédiaires fixés ne sont pas atteints, d'autres hausses sont planifiées pour 2016 et 2018.

Système d'échange de quotas d'émission (SEQE): en Suisse, le SEQE regroupe une bonne cinquantaine d'entreprises, qui émettent en tout plus de 5 millions de tonnes de CO₂ par an. Les négociations en vue du couplage de ce système à celui de l'Union européenne sont déjà bien avancées. Actuellement, elles sont suspendues.

Programme Bâtiments: les aides versées en une année dans le cadre de ce programme ont permis d'éviter des émissions de près de 4 millions de tonnes de CO₂ sur l'ensemble de la durée de vie des mesures. L'augmentation de la taxe à partir de 2014 permettra de disposer de fonds supplémentaires.

Compensation partielle des émissions de CO₂ pour les importateurs de carburants: les importateurs de carburants fossiles doivent compenser une partie des émissions de CO₂ en finançant des projets de réduction réalisés en Suisse. La part des émissions à compenser passera progressivement de 2 à 10 % entre 2014 et 2020.

Baisse des émissions de CO₂ des voitures neuves: depuis 2012, les importateurs suisses d'automobiles sont tenus de réduire les émissions de CO₂ des voitures nouvellement immatriculées de telle façon qu'elles atteignent d'ici 2015 une moyenne de 130 g CO₂ par kilomètre. Dès 2015, il est prévu de renforcer la valeur cible, afin de s'aligner sur les prescriptions de l'UE.

Politique énergétique: le Conseil fédéral s'emploie de longue date à renforcer l'efficacité énergétique et à accroître la part des énergies renouvelables. Avec la Stratégie énergétique 2050, il mise encore davantage sur la gestion rationnelle de l'énergie et sur le développement de l'hydraulique, de l'éolien, du solaire, de la biomasse et de la chaleur ambiante.

Politique forestière: à l'avenir, l'utilisation du bois doit aussi contribuer à améliorer le bilan de la Suisse en matière de GES. Depuis 2013, le CO₂ stocké dans le bois de construction (utilisé p. ex. dans les maisons) peut être pris en compte pour la réalisation de l'objectif.

Politique agricole: la stratégie climatique adoptée en 2011 par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) vise à réduire, d'ici 2050, les émissions de GES d'origine agricole d'au moins un tiers par rapport à 1990. Si les émissions liées au traitement et à la consommation des aliments diminuaient simultanément, une baisse de deux tiers serait même possible.

Gaz synthétiques: révisée en 2012, l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques contient des directives sur l'utilisation des gaz synthétiques à effet de serre. Sa mise en œuvre devrait ralentir sensiblement la croissance des émissions observée ces dernières années.

Internet

- Publication de l'OFEV « La politique climatique suisse en bref»
www.bafu.admin.ch/ud-1078-f
- Politique climatique de la Suisse dès 2013
www.bafu.admin.ch/politique-climatique-suisse